



logement a titre gratuit par testament

Par **bria**, le **07/03/2011** à **00:22**

bonjour, Mon compagnon est décédé le 14 02 dernier, il a fait un testament me laissant l'occupation gratuite de sa maison pendant un an. sont a ma charge les frais de consommation. les 3 enfants majeurs ont repris la succession. depuis le 20 02 je n'ai plus de chauffage 8° le soir et 11° la journée, la cuve a fioul est vide, mon revenu(862 euros/mois)ne me permet pas de faire face a cette dépense. qui doit remplir la cuve? son fils qui gère la succession refuse de me transmettre les coordonnées de l'eau, electricité et reçoit chez lui par courrier reexpédié les factures détaillées de l'abonnement adsl de mon compagnon qui sont a ma charge, de l'eau et electricité je doit passer par lui pour tout changement ou modification est ce normal? Il a relever les compteurs sans me demander si j'étais d'accord sur les chiffres. Il possède les clefs de la maison et y pénètre pendant mon absence. depuis le 14 02 les 2 fils, leurs épouses deux enfants et une belle soeur viennent et continurons a venir squater mon domicile afin de déménager les affaires de leur père. a chacun de leur passage je voit voir augmenter mes facture (tv allumée pour rien, chasse d'eau intempéstive, lumiere allumée sans utilité, robinets qui coule a flot pour faire la vaisselle et téléphone 76 euros au lieu de 39,90 d'habitude. je vous remercie de bien vouloir me donner les moyens légaux pour faire face a cette situation merci de me repondre

Par **Domil**, le **07/03/2011** à **07:50**

C'est à vous de payer le fioul
Vous prenez les abonnements à votre nom auprès des prestataires.
Vous changez les barilletts des serrures.